

LETTRE D'AUTORISATION (PROCURATION)

Seul le propriétaire de l'immeuble visé par la demande peut signer un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Le propriétaire peut cependant mandater une autre personne à signer en son nom à l'aide d'une procuration écrite ou du formulaire suivant. La procuration écrite ou le formulaire devra accompagner la demande.

Lorsque le propriétaire est une personne morale (compagnie) ou qu'il s'agisse d'un immeuble en copropriété, une résolution du conseil d'administration désignant une personne pour la signature doit être adoptée à cet effet.

À : Ville de Baie-Comeau
Service de l'urbanisme et du développement durable
1310, rue d'Anticosti
Baie-Comeau (Québec) G5C 3R2

De : _____
Nom du propriétaire

Référence : _____
Emplacement des travaux (adresse, no de lot)

Nature des travaux

Je, _____ autorise _____
à prendre et à signer le permis de construction ou certificat d'autorisation requis auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable de la Ville de Baie-Comeau pour l'adresse du projet mentionnée en référence.

Signature du propriétaire ou de l'administrateur autorisé

Titre du signataire et numéro de téléphone

Date